

ARRÊTÉ N°2024/50

OBJET : FÊTE DE LA MUSIQUE

Samedi 15 juin 2024

Le Maire de la Commune de Saint Aubin du Cormier,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU les dispositions du Code de la Route et celles du Code Pénal,

Considérant qu'il nous appartient, en vertu de nos pouvoirs de police, de prendre toutes dispositions réglementaires de nature à assurer la sécurité publique dans les voies et places publiques,

ARRETE

Article 1 : Dans le cadre de la **Fête de la musique**, qui aura lieu le samedi 15 juin 2024 jusqu'à 4h du matin, il est nécessaire d'interdire à la circulation plusieurs rues afin de sécuriser la manifestation.

Le stationnement sera interdit à partir de 11h :

- Place Alexandre Veillard
- Parking du bar O'QG
- Parking de la salle Accolade

La circulation et le stationnement seront interdits à partir de 13h :

- Rue de Porte Carrée
- Rue du Château
- Rue du Four Banal
- Rue de l'Etang
- Rue Heurtault
- Place Alexandre Veillard
- Rue aux Chevaux
- Rue Dorée
- Rue Cottin
- Rue de la Minotais
- Rue du Pavement,
- Rue Edouard Pontallié

Article 2 : Le panneau d'information sera mis en place par les services municipaux dès le jeudi 13 juin 2024
La mise en place des barrières sera réalisée le samedi à partir de 12h.

Article 3 : Le stationnement sera interdit et déclaré gênant, au droit de la manifestation.

Article 4 : Toutes les infractions aux dispositions du présent arrêté seront constatées par procès-verbal et poursuivies conformément à la loi.

Article 5 : Monsieur le Directeur Général des services de la Commune de SAINT-AUBIN-DU-CORMIER, Madame la Directrice des Services Techniques, Monsieur le Commandant de Brigade de Gendarmerie Autonome Territoriale de SAINT-AUBIN-DU-CORMIER, Monsieur le Chef de Corps des Sapeurs-Pompiers, sont chargés chacun en ce qui les concerne de veiller à l'exécution du présent arrêté dont il leur sera remis ampliation et qui sera publié et affiché, selon les formes prévues par l'article L 2122-27 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Fait à SAINT-AUBIN-DU-CORMIER, le 11 juin 2024

Le Maire, Jérôme BÉGASSE



Mairie

8.P. 13 - 35140 Saint-Aubin
Tél : 02 99 39 10 42 - Fax : 02 99 39 23 25 - Courriel : mairie@ville-staubinducormier.fr

